

Plantation de haies, bosquets et arbres isolés



DESCRIPTION

Implantation d'essences adaptées afin de constituer une haie champêtre, un bosquet, un alignement d'arbres ou des arbres isolés.

OBJECTIFS

Environnement /paysage : contribuer à la régulation microclimatique. Contribuer à limiter le transfert des intrants. Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau. Limiter les impacts des crues. Stocker du carbone. Contribuer à la structuration du paysage.

Biodiversité : favoriser une expression et un développement de la biodiversité avec un couvert (habitat et refuge) et des ressources alimentaires (directes et support) à la faune. Favoriser les polliniseurs.

Economique : produire du bois bocager à valoriser (énergie, bois d'œuvre).

CONDITIONS

La FDC 71 apporte un conseil sous forme de prestation. Elle aide le porteur de projet à le construire techniquement (choix des essences, des techniques de plantation, évaluation des moyens humains...), financièrement (recherche de cofinancements et subventions...) et sur le plan juridique (droit de propriété, relation avec les autres acteurs ...). La FDC 71 peut également apporter une aide à la plantation en organisant et en encadrant le chantier de plantation. Un suivi en maîtrise d'oeuvre peut être mis en place les 3 années succédant le chantier afin d'assurer la viabilité de l'implantation.

MISE EN ŒUVRE DE PLANTATION DE HAIES, BOSQUETS ET ARBRES ISOLES

La plantation d'éléments fixes arborés tels que les haies, les bosquets, les ripisylves requiert une réflexion et une préparation préalable tenant compte de la pérennité de ce type de plantation et de son coût. Les intérêts sont extrêmement nombreux et les fonctions remplies par ces plantations très diverses. Un ou quelques objectifs principaux doivent être fixés à la plantation (lutte contre le changement climatique, production de biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, paysager...). C'est cet objectif qui détermine à la fois la structure de la haie, son emplacement et sa composition. Il conditionne également l'entretien qui sera mené ultérieurement et les récoltes éventuelles de bois. Le contexte dans lequel la plantation est réalisée est également important à prendre en compte (pédologie, paysage, proximité d'autres éléments fixes, distance du fond voisin...).

L'implantation d'une haie peut aussi représenter un investissement financier important ainsi qu'un temps de travail qu'il faut bien évaluer.

L'ensemble de ces conditions font l'objet d'un accompagnement par la FDC 71 qui a une expérience de plus de 40 ans en la matière.

Des conseils sur les plans technique et juridique ainsi qu'une aide éventuelle à la plantation peuvent être assurés par la FDC 71. La réussite de la plantation d'éléments arborés nécessite un suivi et éventuellement des interventions essentiellement les 3 années succédant la plantation. Un suivi en maîtrise d'œuvre peut être réalisé par la FDC 71 afin d'assurer la viabilité de l'implantation pendant cette période.

FINANCEMENT

La FDC 71 accompagne la collectivité en co-construisant son projet sous forme de prestation.

A sa demande, elle sollicite des devis et recherche des aides financières relatives au coût des travaux, des plants, des matériels et des matériaux nécessaires. Elle constitue un dossier de demande d'aide financière et effectue les démarches pour le compte de la collectivité. Les aides accordées peuvent atteindre 80 % du coût total d'une implantation.

La FDC 71 peut également organiser et encadrer le chantier de plantation avec un technicien agro-forestier.



CONTACT :

Franck JACOB - 06 86 87 72 39 - fjacob@chasseurdefrance.com

